

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 4 mai 2015

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Yannick Proulx
Yves Lavoie

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire, Mme Céline Dufresne
La responsable des communications et du tourisme, Mme Maria Duculescu
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette

Absence motivée :

Monsieur le conseiller Jean-François Girard

Dans la salle : 10 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

2015-05-133 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit modifié par l'ajout d'un item à *Autres sujets* : 26a) Aide financière de 250 \$ à l'Ensemble choral Saint-Eustache.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 avril 2015;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015;
5. Rapport des comités municipaux;
6. Correspondance;
7. Période de questions relative à l'ordre du jour;
8. Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois d'avril 2015;
9. Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois d'avril 2015;

10. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration pour le 99, rue Belleville (Lot 388-42) matricule : 5937-50-7031 : Nouvelle construction unifamiliale isolée;
11. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration pour le 122, rue de l'Annonciation (Lot 17-378) matricule : 5836-60-7019 : Rénovation extérieure de la résidence principale;
12. Octroi d'un contrat à Armand Dagenais et fils pour la revégétalisation d'une partie de la rive du terrain municipal situé sur la rue Saint-Sulpice, du cours d'eau Raizenne et de la jetée du quai de la Pointe-aux-Anglais;
13. Octroi d'un contrat à Indy-Co inc. pour la fourniture et l'installation d'un système de quais flottants modulaires;
14. Octroi d'un contrat à Arbressence inc. pour les services de collecte et valorisation des retailles et petites branches de cèdre;
15. Autorisation au directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de rues 2015;
16. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec;
17. Aménagement paysager du carrefour giratoire à la jonction du chemin d'Oka et de l'Autoroute 640 Ouest;
18. Demande au ministère des Transports du Québec relativement à l'implantation de voies réservées sur l'Autoroute 15 à partir de la Ville de Saint-Jérôme jusqu'au métro Montmorency à Laval. (X3 600 N632);
19. Dépôt des états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale;
20. Autorisation de remboursement d'un dépôt – Rue du Paquebot;
21. Mandat à la directrice générale – Vente pour taxes;
22. Embauche du personnel pour le bureau d'accueil touristique;
23. Tour cycliste régional – Fiesta Vagabonde édition 2015;
24. Demandes d'aide financière;
25. Félicitations aux lauréats de la 17^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat du CLD de Deux-Montagnes;
26. Autres sujets :
 - a) Aide financière de 250 \$ à l'Ensemble choral Saint-Eustache;
 - b)
 - c)
27. Comptes payés et à payer;
28. Période de questions;
29. Levée de la séance.

2015-05-134 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 avril 2015

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 13 avril 2015 portant sur les projets de règlement 91-6-6 et 2015-156-5.

ADOPTÉE

2015-05-135 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 soit adopté.

ADOPTÉE

Rapport des comités municipaux

Aucun rapport n'est commenté.

Correspondance

1. Commission municipale du Québec

Transmission de la décision relative à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de la Maison des Jeunes d'Oka.

2. MRC de Deux-Montagnes

Transmission de la résolution 2015-064 – Approbation du Règlement 2015-102-33.

3. Parc national d'Oka

Appui aux municipalités d'Oka, de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet relativement à une demande au ministère des Transports quant à l'amélioration de l'esthétique paysagère du carrefour giratoire.

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions relatives à l'ordre du jour à 20 h 10.

Une question est posée relativement au point 12 de l'ordre de jour quant à la nature du mandat attribué à Armand Dagenais et Fils inc.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 12.

2015-05-136 Dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois d'avril 2015

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service de la sécurité incendie pour le mois d'avril 2015.

ADOPTÉE

2015-05-137 Dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois d'avril 2015

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport du service d'urbanisme pour le mois d'avril 2015.

ADOPTÉE

2015-05-138 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 99, rue Belleville (lot 388-42) matricule : 5937-50-7031 : Nouvelle construction unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée au service d'urbanisme le 15 avril 2015 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux règlements de zonage, de lotissement et de construction;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont complets;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 15 avril 2015;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé par le requérant du 99, rue Belleville (lot 388-42) pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, et ce, conditionnellement à ce que les sens d'ouvertures et les dimensions des portes et fenêtres soient illustrés au plan de construction et à ce que le plan projet d'implantation final soit déposé.

ADOPTÉE

2015-15-139 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 122, rue de l'Annonciation (lot 17-378) matricule : 5836-60-7019 : Rénovation extérieure de la résidence principale

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée au service d'urbanisme le 8 avril 2015 pour la rénovation extérieure de la résidence principale;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux règlements de zonage, de lotissement et de construction;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont complets;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 15 avril 2015;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond aux objectifs et à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé par le requérant du 122, rue de l'Annonciation (lot 17-378) pour la rénovation extérieure de la résidence principale, et ce, conditionnellement à ce que des moulures de transition soient installées aux transitions des matériaux, aux contours des ouvertures et aux coins des murs. De plus, que soit installé dans les pignons de la résidence un déclin de bardeaux de cèdre ou imitant le cèdre de couleur gris granite.

ADOPTÉE

2015-15-140 Octroi d'un contrat à la compagnie Armand Dagenais et fils inc. pour la revégétalisation d'une partie de la rive du terrain municipal situé sur la rue Saint-Sulpice, du cours d'eau Raizenne et de la jetée du quai de la Pointe-aux-Anglais

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est engagée à acheter des végétaux riverains dans le cadre du projet « Rives de qualité pour un lac en santé » du COBAMIL;

CONSIDÉRANT que les végétaux seront reçus au garage municipal le 13 juin 2015 pour être par la suite plantés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire donner un contrat pour procéder à la plantation des 500 plants;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Armand Dagenais et fils inc. au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil octroie le contrat à la compagnie Armand Dagenais et fils inc. pour la revégétalisation d'une partie de la rive du terrain municipal situé sur la rue Saint-Sulpice, du cours d'eau Raizenne et de la jetée du quai de la Pointe-aux-Anglais, au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2015-15-141 Octroi d'un contrat à la compagnie Indy-Co inc. pour la fourniture et l'installation d'un système de quais flottants modulaires

CONSIDÉRANT la résolution no 2015-02-32 autorisant le directeur du service d'urbanisme à recourir à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de quais flottants modulaires;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont été invitées à soumettre une offre, soit Indy-Co inc. et les Industries Iverco inc.

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 23 avril 2015, les deux entreprises ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'urbanisme à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Indy-Co inc. au montant de 56 792 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la résolution no 2015-02-47 autorisant le directeur du service d'urbanisme à déposer une demande d'aide financière auprès du Centre local de Développement de la MRC de Deux-Montagnes dans le cadre du pacte rural;

CONSIDÉRANT que le CLD de Deux-Montagnes, dans le cadre du pacte rural, est disposé à apporter une aide financière pour ce projet et pour d'autres éléments d'un montant de 56 000 \$;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil octroie le contrat à la compagnie Indy-Co inc. pour la fourniture et l'installation d'un système de quais flottants modulaires au montant de 56 792 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la recommandation du directeur du service d'urbanisme en date du 28 avril 2015 et du devis d'appel d'offres sur invitation no 2015-2.

QU'une partie de la dépense, soit 11 625 \$, soit soustraite de l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2015-05-142 Octroi d'un contrat à Arbressence pour les services de collecte et valorisation des retailles et petites branches de cèdre

CONSIDÉRANT que les municipalités se doivent de réduire la quantité de matières organiques envoyées aux sites d'enfouissement dans le cadre du PMGMR (Plan métropolitain sur la gestion des matières résiduelles);

CONSIDÉRANT l'offre de service proposée par l'entreprise Arbressence, productrice d'huile essentielle de conifères du Québec, se spécialisant dans la récupération et la distillation de retailles de cèdre;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Arbressence œuvre dans une perspective de développement durable et par son plan d'action, elle permet aux villes et municipalités de s'associer à cette idéologie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka désire offrir le service de collecte des retailles et petites branches de cèdres ainsi que leur valorisation;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte l'offre de service présentée par l'entreprise Arbressence inc. pour les services de collecte et de valorisation des retailles et petites branches de cèdre, datée de mars 2015 et verse la somme de 250 \$ représentant le coût d'adhésion pour 2015, plus un montant de 36 \$ la tonne pour le service de collecte de retailles de cèdres.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2015-05-143 Autorisation au directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de rues 2015

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un appel d'offres public pour le pavage du rang de l'Annonciation et du chemin Oka sur la Montagne;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres préparés par la firme Laurentides experts conseil sont complétés;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public dans les meilleurs délais.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

Le conseiller Jean-Claude Guindon donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

2015-05-144 Aménagement paysager du carrefour giratoire à la jonction du chemin d'Oka et de l'autoroute 640 Ouest

CONSIDÉRANT que le carrefour giratoire constitue une porte d'entrée commune pour les municipalités d'Oka, de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet;

CONSIDÉRANT que le carrefour giratoire constitue la porte d'entrée principale du parc national d'Oka, lieu d'importance dans la région qui se démarque par la richesse de son patrimoine historique et naturel;

CONSIDÉRANT que le parc national d'Oka enregistre plus de 755 000 visiteurs par année et que ceux-ci empruntent inévitablement le carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT que le carrefour giratoire constitue une zone de transition marquante entre le secteur urbain et agricole;

CONSIDÉRANT qu'un aménagement paysager plus coloré et vivant contribuera à l'embellissement et l'amélioration du carrefour giratoire ainsi qu'à la mise en valeur du paysage régional;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager visant à améliorer le centre du carrefour giratoire et des abords devrait contribuer à cette mise en valeur ainsi qu'à conférer une identité à ce projet routier;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager actuel sur l'îlot central du carrefour giratoire contribue à obstruer la visibilité des automobilistes;

CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager actuel sur l'îlot central du carrefour giratoire ainsi que des abords semble négligé;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac et d'Oka adopteront des résolutions identiques visant à améliorer l'esthétique de l'aménagement paysager du carrefour giratoire et ses abords;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Luc Lemire est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec de faire en sorte que le carrefour giratoire, situé à la jonction du chemin d'Oka et de l'autoroute 640 Ouest, et ses abords fassent l'objet d'un traitement paysager distinct, soigné, vivant et adapté à son environnement.

ADOPTÉE

2015-05-145 Demande au ministère des Transports du Québec relativement à l'implantation de voies réservées sur l'Autoroute 15 à partir de la Ville de Saint-Jérôme jusqu'au métro Montmorency à Laval (X3 600 N632)

CONSIDÉRANT les demandes répétées du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) pour améliorer la fluidité du transport en commun sur les axes autoroutiers desservant son territoire;

CONSIDÉRANT l'inscription d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 15 à tous les programmes triennaux d'immobilisations depuis 2005;

CONSIDÉRANT l'inscription par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 13 dans son programme triennal d'imposition en 2006;

CONSIDÉRANT l'instauration par l'AMT en 2009 d'un comité sur les mesures préférentielles pour le transport en commun dans le corridor de l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT la création d'un comité d'axe A-15 par l'AMT en 2012;

CONSIDÉRANT le rapport de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De-Blainville portant sur le déséquilibre des investissements gouvernementaux dans la région en matière de transport;

CONSIDÉRANT la poursuite d'une croissance démographique de la région des Laurentides qui, selon l'Institut de la statistique du Québec, verra sa population augmenter de 34 % entre 2006 et 2031;

CONSIDÉRANT l'importante congestion des axes autoroutiers qui desservent le territoire qui ne pourra que s'aggraver sans une amélioration significative des liaisons par transport en commun;

CONSIDÉRANT que cette congestion ralentit substantiellement les opérations du CITL et cause des frais de transport supplémentaires à la charge des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT les besoins de la population pour améliorer leur temps de parcours et leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT les multiples appuis reçus des organismes de la région;

CONSIDÉRANT la résolution 2013-08-2501 identifiant la voie réservée sur l'autoroute 15 comme la principale priorité du CITL;

CONSIDÉRANT la volonté unanime clairement exprimée par les élus du Comité directeur du Comité d'axe A-15 en avril 2013;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2013, dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur la politique québécoise de mobilité durable, la Communauté métropolitaine de Montréal recommandait six projets de développement à court terme (horizon de cinq ans) dont la voie réservée sur l'autoroute 15;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir considérant les travaux à venir au pont Gédéon-Ouimet;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yannick Proulx est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil sollicite expressément l'intervention du ministre des Transports, Robert Poëti, afin que les mesures nécessaires soient prises pour accélérer l'implantation de voies réservées sur l'autoroute 15 à partir de la Ville de Saint-Jérôme jusqu'au métro Montmorency à Laval.

QUE ce Conseil demande au ministre des Transports d'en préciser l'échéancier et d'en revendiquer la priorité.

QUE ce Conseil transmette copie de la présente résolution à Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à Christine St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la région des Laurentides, à Nicolas Girard, président-directeur général de l'Agence métropolitaine de transports, à Sylvie D'Amours, députée de Mirabel, à Mario Laframboise, député de Blainville, à Claude Surprenant, député de Groulx, à Benoît Charrette, député de Deux-Montagnes, à Pierre Karl Péladeau, député de Saint-Jérôme, à Denis Coderre, président de la Communauté métropolitaine de Montréal et finalement à l'ensemble des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal pour leur appui.

ADOPTÉE

2015-05-146 **Dépôt des états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale**

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt des états comparatifs des activités financières de la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust.

ADOPTÉE

2015-05-147 **Autorisation de remboursement d'un dépôt – rue du Paquebot**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité d'Oka et la cie 3163300 Canada inc. le 10 mai 2010 relative à la cession de la rue du Paquebot et aux travaux de pavage de la rue du Paquebot;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux de pavage ont été exécutés en conformité de l'entente;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le remboursement de la somme de 1 200 \$ plus les intérêts de 335.19 \$ à titre de remboursement du dépôt de garantie tel que convenu dans ladite entente à la cie 3163300 inc.

QUE la somme de 1 535,19 soit soustraite du fonds excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2015-05-148 Mandat à la directrice générale – Vente pour taxes

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Marie Daoust, à représenter la Municipalité d'Oka lors de la vente pour taxes, pour enchérir et acquérir au nom de la Municipalité, les immeubles situés sur le territoire d'Oka et mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, et non adjugés; le tout conformément aux dispositions de l'article 1038 du Code municipal.

ADOPTÉE

2015-05-149 Embauche du personnel au bureau d'accueil touristique 2015

CONSIDÉRANT les besoins en matière de tourisme pour le bureau d'accueil touristique;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil procède à l'embauche de Madame Gabrielle Bouguyon, responsable et monsieur Nicolas Mouden, préposé, pour la saison estivale 2015 au bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE

2015-05-150 Tour cycliste régional – Fiesta Vagabonde édition 2015

CONSIDÉRANT que la prochaine édition de la Fiesta Vagabonde aura lieu le 8 juin 2015;

CONSIDÉRANT qu'un comité organisateur, formé notamment de représentants de chaque municipalité de la MRC, a été mis en place avec comme mandat de planifier la logistique entourant la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT que la sécurité des participants sera notamment assurée par les corps policiers oeuvrant sur le territoire;

CONSIDÉRANT que cet événement festif, orienté vers la rencontre et la découverte du territoire, est possible grâce à la collaboration de l'ensemble des municipalités de la MRC et de plusieurs bénévoles;

CONSIDÉRANT que la fiesta Vagabonde promeut, auprès de l'ensemble des citoyens jeunes et moins jeunes, un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte que les circuits cyclistes de la Fiesta Vagabonde, soit la Fiesta champêtre et la Fiesta urbaine, élaborés par les membres du comité organisateur et validés par les différents corps policiers du territoire, empruntent le réseau routier municipal.

QUE ce Conseil, sur demande du comité organisateur et après avoir obtenu l'accord des services municipaux concernés, accepte que certaines de ses installations et équipements puissent être utilisés au bénéfice des participants et des bénévoles qui participeront à l'édition 2015 de la Fiesta Vagabonde.

ADOPTÉE

2015-05-151 Demandes d'aide financière

CONSIDÉRANT les différentes demandes d'aide financière adressées à la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé en vue d'étudier ces demandes;

CONSIDÉRANT que suite à la rencontre de ce comité, celui-ci recommande le versement d'une aide financière aux organismes répondant aux critères de sélection établis;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte de verser une aide financière aux organismes suivants :

Fondation du Triolet PST	100,00 \$
Société d'Agriculture Mirabel Deux-Montagnes (Une page de publicité)	356,42 \$
Parrainage civique Basses-Laurentides – Soirée gastronomique	100,00 \$

ADOPTÉE

2015-05-152 Félicitations aux lauréats de la 17^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat du CLD de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que lors de la 17^e édition locale du Concours québécois en entrepreneuriat le 8 avril dernier, deux entreprises okoises se sont mérité un prix;

CONSIDÉRANT que Madame Julie Pominville, fondatrice de l'entreprise *Julie & cie*, s'est vu remettre le prix de la catégorie *Services aux entreprises*;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Josée Daguerre et Monsieur Louis Vaillancourt, fondateurs de l'entreprise *Les Jardins de la Pinède*, se sont vu remettre le prix de la catégorie *Bioalimentaire*;

Il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil félicite chaleureusement les lauréats locaux, Mesdames Julie Pominville, Marie-Josée Daguerre et Monsieur Louis Vaillancourt pour avoir remporté un prix dans leur catégorie respective lors de la 17^e édition locale du Concours québécois en entrepreneuriat du CLD de Deux-Montagnes, le 8 avril 2015.

ADOPTÉE

2015-05-153 Aide financière de 250 \$ à l'Ensemble choral Saint-Eustache

CONSIDÉRANT que l'Ensemble choral Saint-Eustache présentera le *Requiem* de Mozart à l'Église de l'Annonciation d'Oka le 23 mai prochain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite contribuer financièrement à cet événement;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil verse une aide financière d'un montant de 250 \$ à l'Ensemble choral Saint-Eustache pour l'achat de billets pour le concert du 23 mai prochain à l'Église de l'Annonciation d'Oka.

ADOPTÉE

2015-05-154 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les factures payées au 30 avril 2015 au montant de 255 779,71 \$, les factures à payer au 4 mai 2015 au montant de 72 098,85 \$ et les salaires nets du 1^{er} au 30 avril 2015 (personnel et Conseil) au montant de 80 903,46 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 20.

Au cours de cette période, les questions posées au Conseil par certains citoyens concernent le point 16, relatif à l'avis de motion, les ventes pour taxes et font part de leur inquiétude du fait que certaines personnes ne parviennent pas à payer leurs taxes annuelles.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 27.

2015-05-155 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pascal Quevillon
Maire